

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0016740

19804

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07655 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SALHI Abderrahmane

Date de naissance : 19/03/1957 à Casablanca

Adresse : 523 lotissement hij fatih oufala Casablanca

Tél. : 0663648449 Total des frais engagés : 579,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mehdi BENELLOUN
CARDIOLOGIE
Rue 2 N° 61 - 1er Etage RP Chatdia - El Oulfa
Tél: 05 22 91 07 62 - 06 04 72 39 14
INPE, 91170670

Date de consultation : 13/12/2023

Nom et prénom du malade : SALHI Abderrahmane Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 21/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
MM/B	CGT		200/100	
	ECG		100/00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	13 DEC 2023	2791.80 DA
	IMP 1092029990	

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

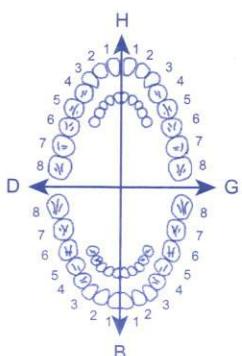
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS **VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

Dr. Mehdi BENJELLOUN

Spécialiste des Maladies
du cœur et des vaisseaux



الدكتور مهدي بنجلون
إختصاصي في أمراض القلب
و الشرايين

13/12/2023

Casablanca, le :

SALHI Abderrahman

$$27,70 \times 3 = 83,10$$

CARDIOASPIRINE 100

1 comprimé à midi après le repas, pendant 3 mois

98,10

COSYREL 5/5

*2

1/2 comprimé le matin, pendant 3 mois

= 196,20

TOTAL = 279,30 DH

13 Decembre 2023



6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 130269

6 118001 130269

6 118001 130269

COSYREL 5mg/5mg O
30 comprimés pelliculés sécables
PPV : 98,10 DH

Servier Maroc - Casablanca

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

6 118001 090280

71.447

13-Dec-2023 14:22:46 Fréq. Card.: 61 BPM
 Axes P-R-T: 52 -24 33 Int PR: 173ms
 Dur QRS: 102ms QT/QTc: 394/397ms

13-Dec-2023 14:22:46

ID:
 D-naisse:
 ans.

